Qui peut ouvrir une école Montessori ?

Sandra Laboucarie

À la rentrée 2016, 93 écoles « hors contrat » ont ouvert leurs portes¹. Parmi elles, plus d'une sur trois se dit Montessori.
Ces établissements ont-ils des obligations à respecter ? Comment s'assurer, en tant que parent, de la qualité de l'enseignement ? Alors qu'il n'existe aucun label ou agrément Montessori, qu'est-ce qu'une école Montessori ?

• Une école privée hors contrat

Si la pédagogie Montessori se pratique de plus en plus dans le public et dans le privé sous contrat (voir notre n°182), les écoles dites Montessori sont le plus souvent des établissements privés hors contrat. Contrairement aux écoles privées sous contrat, celles-ci n'ont pas l'obligation de suivre les programmes de l'Éducation nationale ni d'avoir une équipe éducative titulaire de diplômes de l'enseignement. Elles sont totalement libres des enseignements dispensés, du rythme scolaire... Elles doivent simplement assurer aux élèves le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Seul diplôme impératif pour le responsable et tout adulte seul en charge d'une classe : le bac. Aucun taux d'encadrement minimal n'est non plus exigé par la loi.

• Une école contrôlée par l'Éducation nationale

Hors contrat ne signifie pas pour autant sans aucun lien avec l'Éducation nationale. L'ouverture d'une école privée hors contrat est soumise à un simple principe de déclaration (à la mairie puis au rectorat). Mais l'État veille ensuite que l'enfant y soit instruit dans de bonnes conditions et que l'enseignement ne comporte rien de contraire à la République et au respect des lois. Avant l'ouverture, « le rectorat, par exemple, peut demander des aménagements des locaux, s'ils ne sont pas assez spacieux ou s'ils ne garantissent pas la sécurité des enfants ou le respect des normes d'hygiène », explique

1. Source : Fondation pour l'école.



Titiane Salleron, juriste à l'association « Créer son école ». Après l'ouverture, l'école sera aussi régulièrement inspectée. « Les inspections y sont même plus fréquentes, souligne la juriste. Le rectorat peut aussi venir sans prévenir. »

Une entreprise ou une association?

Les écoles privées hors contrat ne reçoivent aucun financement de l'État. Elles peuvent avoir un statut d'association (ce qui leur permet de recevoir des dons) ou de société. Dans le premier cas, l'école n'a pas le droit de dégager de bénéfices. Dans le second, elle le peut, comme n'importe quelle entreprise. Pour Titiane Salleron, le statut « n'a pas d'incidence sur la qualité de l'enseignement ». En revanche, il peut en avoir sur... les frais de scolarité.

• Montessori, un nom unique pour des réalités multiples

« Les écoles Montessori sont très différentes les unes des autres, souligne Marie-Laure Viaud, docteure en sciences de l'éducation (voir encadré ci-contre). Certaines vont mettre l'accent sur l'apprentissage scolaire précoce de l'anglais ou de la lecture dès 5 ans, et d'autres sur l'épanouissement de l'enfant, sa relation à l'autre, sa créativité. » Et pour cause, rien, au niveau juridique, n'encadre l'appellation « Montessori ». Chaque établissement peut avoir sa propre interprétation de la pédagogie Montessori. Il peut aussi l'associer à une autre



spécificité. À Issy-les-Moulineaux, l'école maternelle « Les petits écoliers », qui ouvrira à la rentrée prochaine, se présente d'inspiration montessorienne « avec une sensibilisation au développement durable et à l'art ». Sa fondatrice, Géraldine Baron, ne s'interdit pas non plus d'utiliser d'autres outils dans ses classes. « Je préfère mettre l'accent sur la posture que sur des outils et des méthodes », explique-t-elle.

• Charte ou pas charte?

Face à une telle diversité, comment s'y retrouver ? L'Association Montessori de France (AMF) conseille aux parents de se fier en priorité aux écoles adhérentes ou mieux, à celles signataires de sa Charte. Le texte garantit un certain nombre de critères ²: un éducateur diplômé Association Montessori Internationale (AMI), du matériel agréé complet et non mélangé à d'autres, un temps d'autonomie de 2h30 – 3 heures le matin et l'après-midi, des leçons ou interventions minoritaires, une visite de l'établissement par une « commission d'accréditation et de soutien des établissements Montessori de France ». Mais les signataires de la Charte

restent minoritaires: une douzaine seulement sur les 80 adhérents de l'AMF³ et sur les 150 établissements « Montessori » recensés en France ⁴. « *Les écoles ont peur* d'un certain contrôle alors qu'il s'agit plutôt d'un accompagnement. Elles estiment ne pas en avoir besoin », regrette Danièle Duvivier, membre du CA de l'AMF. D'ailleurs, les parents ne regardent pas nécessairement si l'établissement est adhérent ou signataire de la Charte. Mélanie Guillot a inscrit ses trois enfants à l'école Montessori internationale de Grenade, près de Toulouse. En 2008, elle ne savait pas que l'établissement était signataire de la Charte. « Ce qui était important pour moi, c'était de visiter l'endroit et de rencontrer la personne qui allait s'occuper de mon enfant. J'ai été accueillie dans la classe et je suis tombée amoureuse des lieux. Tout était accessible, on avait envie d'aller toucher! Je me suis dit "si j'étais petite, je me plairais ici". L'éducatrice avait une attitude bienveillante. Ses yeux pétillaient quand elle parlait des enfants. » Son intuition de parent avait parlé. Et en matière d'éducation, s'il y a un critère à ne pas négliger, c'est bien celui-là! ■

- 2. Disponible en ligne sur le site de l'AMF : https://tinyurl.com/z576h9h
- 3. Source: AMF.
- 4. Source: Montessori Spirits.

3 questions à Marie-Laure Viaud, docteure en sciences de l'éducation, auteure de *Montessori, Freinet, Steiner... Une école différente pour mon enfant ?* (Nathan, 2013).

« L'école idéale n'existe pas »

La formation des enseignants peut être très différente d'une école à l'autre...

Oui. Certains peuvent avoir reçu deux semaines de formation et d'autres deux ans... Mais la formation ne fait pas tout dans la qualité de l'enseignement. L'expérience et la posture de l'adulte sont essentielles. Dans la pédagogie Montessori, l'enfant est libre de choisir son activité. Mais si, par exemple, un encadrant ne dit rien à un enfant qui choisit la peinture tout en félicitant au contraire celui qui a pris les lettres rugueuses, il valorise un choix plutôt qu'un autre.

En tant que parent, à quoi doit-on être attentif avant d'inscrire son enfant dans une école Montessori ?

On peut commencer par se documenter sur cette pédagogie et sur les autres. Il faut aussi s'interroger sur ses propres attentes de parents : qu'est-ce qui est important pour nous ? Un apprentissage précoce de l'anglais et de la lecture ou l'épanouissement et la créativité ? La coopération avec les autres élèves ? Les espaces extérieurs disponibles ? La mixité sociale ? On peut aussi se renseigner sur la façon dont les repas se déroulent, savoir si les enfants participent pour débarrasser, poser des questions sur le règlement des conflits entre enfants... Mais attention, l'école alternative idéale n'existe pas. Pas plus qu'une école publique idéale ! La question de la proximité est aussi à prendre en compte. Il est important pour un enfant d'avoir une vie sociale, de pouvoir par exemple inviter facilement un copain à dormir.

Comment s'informer sur l'école ?

En discutant avec d'autres parents à la sortie de l'école, en consultant les réseaux de parentalité bienveillante - en général bien informés sur les écoles alternatives -, en visitant les lieux, lors d'une journée portes ouvertes ou d'un rendez-vous... La façon dont on est reçu par l'équipe éducative compte beaucoup. Il faut aussi se fier à son instinct. La première question à se poser est « Est-ce qu'on a envie d'y aller ? » On peut aussi en discuter avec son enfant. Il a parfois plus d'antennes que nous !